



WEBINAIRE

visioconférence interactive

Temps et rythmes des villes
les politiques publiques temporelles

Sur votre lieu de travail
à partir d'un ordinateur connecté à internet
(connexion filaire conseillée)

22 mai 2014

de 14h30 à 16h30

INSET de Dunkerque

Intervenant

Dominique ROYOUX

Directeur du Service

Prospective et Coopérations Territoriales de Grand Poitiers

Délégué d'Aire 198

Président de Tempo Territorial,

Professeur associé de géographie à l'Université de Poitiers,

Directeur-adjoint du laboratoire Ruralités

WEBINAIRE temps et rythmes des villes : les politiques publiques temporelles

Le CNFPT vous propose d'expérimenter une nouvelle modalité pédagogique sous forme de formation en ligne interactive

INTERVENANT

Dominique ROYOUX Directeur du Service Prospective et Coopérations Territoriales de Grand Poitiers, Délégué d'Aire 198, Président de Tempo Territorial, Professeur associé de géographie à l'Université de Poitiers, Directeur-adjoint du laboratoire Ruralités

PUBLIC

DSG, DGA services à la population, responsables service urbanisme, politique de la ville et tous cadres intéressés par les politiques temporelles

OBJECTIFS

Cette conférence en ligne a pour objectif d'introduire les rencontres territoriales du 30 septembre 2014 à DUNKERQUE « temps et rythmes des villes » par une présentation des politiques publiques temporelles mises en œuvre par les collectivités territoriales

MODALITES PRATIQUES DU WEBINAIRE

Le CNFPT envoie une invitation contenant un lien d'accès internet aux inscrits.

Au moment de la formation, chaque participant se connecte à la formation en ligne en mentionnant son nom et prénom.

Les participants peuvent alors voir l'intervenant ou le diaporama de son écran et peuvent sur leur ordinateur recevoir des documents.

Les "auditeurs" distants peuvent poser leurs questions par micro ou par tchat, voir et écouter le formateur, commenter sa présentation presque comme s'ils étaient sur place.

Attention, la connexion filaire est recommandée pour cet usage (la connexion wi-fi dépend de votre débit)

Chaque participant :

- doit vérifier auprès du service informatique de sa collectivité qu'il dispose des droits pour accéder à un site en ligne, visualiser de l'image et écouter du son
- **ET doit s'organiser pour ne pas être dérangé pendant cette formation.**

CONTENU

L'accélération des rythmes de vie influe sur la qualité de vie des habitants, des usagers du territoire, qui n'arrive pas à gérer au mieux leur quotidien. Ce sont les plus contraints, - familles monoparentales, personnes aux faibles revenus -, qui en souffrent le plus.

L'enjeu pour un territoire, une population, une entreprise, consiste à prendre en compte cette question des temps et de leur articulation dans l'ensemble des politiques : services publics, culture, sport, mobilité, urbanisme ...

C'est ce regard global sur l'intérêt de conduire une politique temporelle au sein des collectivités territoriales qui sera présenté au cours de cette webinaire

LIEUX ET HORAIRES

14H30 à 16H30 **sur votre lieu de travail, sur internet à partir d'un ordinateur connecté par fil**

CONTACT : denise.sedmak@cnfpt.fr 03 28 51 31 13

INSCRIPTION : Les inscriptions s'effectuent en ligne <https://inscription.cnfpt.fr/> (code DTVHS 002)

(dans la mesure où votre collectivité a créé son compte)

La convocation s'effectuera uniquement par mail et mentionnera le lien internet pour l'accès au webinaire

Assurez-vous d'indiquer une adresse mail lisible et valide

Inscription en ligne ou BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par mail
denise.sedmak@cnfpt.fr

WEBINAIRE visioconférence interactive : temps et rythmes des villes (code DTVHS 002)

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Tél. :

La convocation s'effectuera uniquement par mail, assurez vous d'indiquer une adresse mail lisible et valide

Mail :

Adresse personnelle :

.....

Date de naissance :

Collectivité - employeur :

Nombre d'habitants..... *Nombre d'agents (facultatif)*.....

Adresse professionnelle :

.....

Fonction et Service :

Grade :

La formation s'effectue sur votre lieu de travail, sur internet, devant votre ordinateur Aucun déplacement et aucun frais ne sont à prévoir

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

INFORMATIONS PRATIQUES

Le lieu de formation vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation.

Pour les agents territoriaux

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles **SANS FRAIS D'INSCRIPTION**.

La formation s'effectue sur votre lieu de travail, sur internet, devant votre ordinateur

Aucun déplacement et aucun frais ne sont à prévoir

Pour les non territoriaux : sous réserve d'un accord préalable du conseiller formation chargé de l'action

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas agents titulaires ou agents publics de la fonction publique territoriale), un droit d'inscription de 150 € incluant les frais pédagogiques sera demandé.

Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

<p>BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)</p> <p>Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE. Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire. Soit : 150 € x 1 jour = 150 € Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.</p>	<p>Date de la commande :</p> <p style="text-align: center;">Signature et cachet de l'autorité habilitée</p> <p style="text-align: center;">Nom et qualité du signataire</p>
--	---

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription : denise.sedmak@cnfpt.fr 03 28 51 31 13

La convocation s'effectuera uniquement par mail,

Assurez-vous d'indiquer une adresse mail lisible et valide